



Nouméa, le 8 juin 2026

Alternance : la CMA-NC poursuit son soutien financier aux entreprises artisanales employeuses d'alternants

Afin de soutenir immédiatement l'alternance et les entreprises qui y recourent, la CMA-NC annonce le montant des aides financières alloué pour 2026 aux artisans qui s'engagent dans la formation d'un alternant de 1^{ère} année. Le contexte actuel nécessite cette décision forte prise par les élus consulaires et financée sur fonds propres.

Depuis 2023, la CMA-NC offre une aide financière directe aux artisans qui embauchent un alternant de 1^{ère} année : **Le Fonds de Soutien à l'Alternance Artisanale (FS2A)**, dispositif inédit destiné aux entreprises artisanales immatriculées au Répertoire des métiers, ayant signé un contrat unique d'alternance avec le CFA de la CMA-NC et employant un salarié en apprentissage. Depuis sa création, près de 200 artisans employeurs ont déjà pu en bénéficier, pour un montant total de 38 millions de francs alloués par la CMA-NC.

Or, dans le contexte actuel, un nombre de plus en plus important d'entreprises souffrent de problématiques de trésorerie qui les empêchent de concrétiser leur projet d'embauche et de s'investir dans la formation des générations futures. Les difficultés financières sont telles que les alternants sur les rangs pour démarrer leur cursus de formation peinent à trouver un employeur, en particulier dans les métiers de la coiffure et de l'esthétique pour cette rentrée 2026.

Pour l'embauche de l'un des 120 salariés démarrant son alternance en 1^{ère} année au CFA, les entreprises artisanales pourront bénéficier de ce dispositif FS2A. Elles pourront ainsi bénéficier du versement de :

- o Jusqu'à 100 000 XPF pour les CAP et Titre Professionnel
- o Jusqu'à 50 000 XPF pour les Brevet Professionnel

« *Malgré un contexte budgétaire contraint, les élus de la CMA-NC ont décidé que le soutien à l'alternance est à la fois primordial et urgent. Nous poursuivons donc notre dispositif de financement FS2A afin de **stimuler l'embauche d'alternants et garantir le maintien du vivier d'employeurs.** Car sans entreprises pour les former, il n'y pas d'alternants !* » souligne la Présidente de la CMA-NC, Elizabeth RIVIERE.

Favoriser la transmission des savoir-faire, valoriser la formation professionnelle en alternance, permettre à la jeunesse d'accéder à un diplôme et un métier sont essentiels pour la reconstruction de la Nouvelle-Calédonie et l'avenir de l'artisanat, l'un de ses moteurs économiques.

Si vous souhaitez recruter un alternant : alternance@cma.nc | Tél. 25 97 40